DISCOURS

— DE —

L'HONORABLE M. MOUSSEAU

Messieurs,

Par le discours astucieux, mensonger et habile du chef de l'opposition, vous voyez quelle importance il attache à ma défaite dans le comté de Jacques-Cartier. Vous voyez par la vigueur qu'il y a mise, les allusions blessantes qu'il y a faites, combien il tient à me vaincre, mais je vais vous démontrer dans l'instant combien de mensonges il vous a débités pour tenter d'arriver à ce résultat qu'il n'obtiendra jamais.

Quand on a l'honneur d'être le premier ministre d'une province comme celle de Québec, on ne se laisse pas insulter ainsi. Quand on a l'honneur de représenter un comté comme celui de Jacques-Cartier, et l'avoir représenté le comté de Bagot comme je l'ai représenté, on ne se laisse pas ainsi fouler aux pieds. Car si je ne me défendais pas vaillamment et énergiquement, et si je n'apposais sur le front de cet homme menteur le stigmate de l'infamie, je ne mériterais pas votre confiance.

Messieurs, lorsque j'ai eu l'honneur d'être appelé à gouverner la province de Québec, j'ai été prié de me présenter dans un autre comté. Je suis venu ici à votre demande, pour empêcher la division dans les rangs et maintenir l'union conservatrice. Je suis venu ; j'ai réussi. Le 19 août 1882, jour de la nomination à Sainte-Geneviève, j'avais l'honneur d'adresser la parole à une assemblée considérable. J'ai énoncé là le programme que j'entendais suivre lorsque je serais élu et que je prendrais la direction des affaires de la province. Eh bien ! messieurs, je vais repasser en revue les différents articles de ce programme, et je vais vous prouver que je n'ai failli à aucune des promesses que j'ai faites, et que s'il y a eu quelqu'un de traître à son parti, de traître à son pays, ce n'a été que M. Mercier, et ceux qui l'aident à me faire la lutte.

Dans ce discours, j'expliquais la situation de la province de Québec et je disais que par la construction de ses chemins de fer—chemins de fer qui ont fait notre fortune — la province s'était endettée assez considérablement et qu'il s'en était suivi une augmentation à peu près correspondante des dépenses.

J'ai dit qu'une des mesures que j'aurais à adopter, une des premières démarches que j'aurais à faire, ce serait d'établir un

contrôle sévère du parlement sur les dépenses publiques, et c'est pour cela que j'annonçais dans le temps la nomination d'un auditeur provincial indépendant du gouvernement absolument comme à Ottawa, et cela afin d'empêcher ces nombreux mandats spéciaux que plusieurs gouvernements qui m'avaient précédé avaient émis. Cet auditeur est responsable au parlement seul, est indépendant du gouvernement et ne paie aucun argent sans que cet argent ait été préalablement voté par la Chambre.

Cette mesure a été déposée et adoptée à la dernière session.

On a entassé mensonges sur mensonges, et j'appelle votre attention toute spéciale là-dessus, on vous a crié ici et on a crié partout dans toutes les campagnes du comté de Jacques-Cartier, dans les petites assemblées du soir où s'agite M. Beaubien ; on a répandu sans cesse toute espèce de mensonges, et à l'heure qu'il est on dit, dans un certain coin du comté, que je reçois un salaire de 30,000 francs, que j'ai augmenté les salaires des ministres et que je ne fais pas mon ouvrage, puisque j'ai payé $5,000 à M. Lacoste. Eh bien ! je suis aussi innocent que vous, MM. de ce paiement. Le gouvernement, qui avait une transaction très importante à faire, a choisi un avocat très éminent pour surveiller cette transaction, en suivre tous les détails,et il y a travaillé pendant au moins cinq ou six semaines. Le gouvernement a promis de lui payer $5,000. Eh bien ! quoi qu'on en ait dit, MM., ce n'est pas l'habitude d'un gouvernement respectable de répudier les engagements pris par ses devanciers, et il doit respecter ces engagements pour les petites comme pour les grandes dettes. J'ai cru devoir payer ce montant et je ne m'en repens pas. Je ne suis pas responsable de cette dette et je ne veux pas non plus blâmer le gouvernement qui l'a créée. Mais un homme qui fait une charge ou tire une carotte de $5,000 pour une contestation d'élection ne devrait pas se plaindre d'un avocat qui charge $5,000 pour surveiller une transaction honnête de huit millions de piastres.

Ce n'est pas la première fois que des avocats éminents sont appelés à surveiller ces grandes affaires. Nous avons vu la même chose se pratiquer en Angleterre et aux Etats-Unis. Ainsi, par exemple, lors de l'arbitrage de Genève sur les réclamations de l'Alabama, dépendant du traité de Washington, l'Angleterre a envoyé pour représenter le gouvernement anglais sir Rounder Palmer. Ce dernier était membre du parlement et comme tel, il n'avait pas le droit d'être payé. Mais le Parlement lui a voté, sa tâche finie, vingt-cinq ou trente mille louis sterling, bien que le montant en litige ne fût que de quinze millions.

Vous avez entendu aussi proférer pour la deuxième fois le mensonge déjà répété ici le 20 mai dernier,à savoir que j'avais augmenté les dépenses du service civil d'au-delà de $37,000. Je vous ai dit dans le temps, et je vous le répète, c'est un mensonge. Il est très-facile de venir avec des chiffres essayer à jeter de la poudre aux yeux du peuple. On vous cite les estimés de cette année, et les chiffres de l'exercice de 1881-82, et on dit : Voyez la différence. Ce n'est pas comme cela, messieurs, qu'il faut procéder. Si vous ne prenez que les dépenses apparaissant sous le titre de " Gouvernement Civil " dans les comptes publics de l'année 1881-82, pour les comparer aux estimés des dépenses probables portées, sous le même titre, dans le budget de l'année 1883-84, cela paraît vrai à première vue, l'on pourrait croire que les estimés du service civil sont plus considérables cette année que les années précédentes. Mais il y a trois sortes de dépenses incluses dans les estimés de 1883-84, dans le chapitre du gouvernement civil, savoir : 1o les traitements et les dépenses contingentes des départements, 2o les traitements imputables aux travaux et édifices publics, et 3o les traitements et les dépenses contingentes imputable au revenu. Or, dans les années qui ont précédé mon arrivée au pouvoir, ces trois sortes de dépenses étaient dissiminées dans les comptes publics. Ainsi dans l'année 1881-82, il y avait une quarantaine de mille piastres qui n'entraient pas dans le chapitre du Gouvernement Civil, c'est-à-dire qu'il y avait des employés qui faisaient réellement partie du service civil, puisqu'ils travaillaient dans les départements, et que l'on payait soit à même les deniers des travaux et édifices publics, ou les deniers du revenu, ou le fonds des chemins de fer ; et si vous trouvez dans les estimés de 1883-84 cette augmentation apparente, c'est que nous avons réuni dans un seul et même chapitre tout ce qui a rapport au service civil.

Voici un extrait des comptes publics de 1881-82 comparés avec le budget de 1883-84 : je vais être un peu long, mais n'oubliez pas qu'il s'agit de vos véritables intérêts et que c'est le premier ministre qui vous parle,et surtout le premier ministre le plus insulté que jamais ne l'a été un crocheteur, par des gens qu'il n'a pas voulu prendre dans son cabinet.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT CIVIL

Départements	Comptes publics 1881-82		Budget de 1883-84	
	Traitements.	Dépenses cont.	Traitements.	Dépenses cont.
Lieutenant-gouverneur	2,450.00	2,497,66	2,850	2,600
Conseil Exécutif.	5,741.66	1,199,64	3,900	1,300
Secrétaire de la province	13,200.00	5,499,92	16,165	3,500
Régistraire de la province	3,375.00	5,239,78	7,550	2,500
Officiers en loi de la Couronne	10,775.00	3,295,27	12,250	4,000
Trésor	24,133.74	3,797,98	16,350	2,700
Audition	.....	.....	11,500	2,000
Terres de la Couronne	33,858.99	9,500.00	46,780	5,500
Agriculture et Travaux publics	18,672.73	5,400.00	28,530	3,800
Instruction publique	18,368.33	8,498.28	18,930	5,000
Chemins de fer	2,916.66	.....	4,500	10,000
Dépenses pour journaux, etc	.....	.....	.....	4,000
Bureau du service civil	.....	101.99	.....	200
Bureau de la Trésorerie	.....	.....	.....	500
Montant non dépensé sur mandats émis	.....	211.47	.....	.....
	133,992.11	45,241.99	169,305	
	45,241.99		47,600	
	179,234.10		216,905	47,600
En ajoutant à la dépense de 1881-82, les sommes qui sont portées dans le gouvernement civil par le budget de 83-84 et qui sont portées ailleurs dans les comptes publics de 81-82.	40,998.22			
Nous avons un total de	220,232.32			
	216,905.00			
Diminution en faveur de 83-84.	3,327.32			

Mes estimés pour l'exercice de 1883-84 sont de $216,905. En ajoutant, à la dépense de 1881-82, les sommes qui sont portées dans le gouvernement civil par le budget de 1883-84, et qui sont portées ailleurs dans les Comptes publics de 1881-82, nous avons un total de $220,-232.82. Donc, mes estimés supplémentaires de 1883-84, au lieu d'établir une augmentation de $37,000, contiennent en réalité, sur les dépenses, une diminution de $3,327.82.

Mais on me dira peut-être : Où trouvez-vous cette somme de $40,998.22 que vous mettez en ligne de compte pour la dépense de 1881-82 ? En voici le détail, y compri l'augmentation des traitements des ministres en faveur de laquelle M. Mercier s'est prononcé :

Augmentation des salaires des ministres		$ 4,266 67
T. E. Gauvreau, 69 Comptes Publics 1882		800 00
J. O. Méthot, 69 Comptes Publics		800 00
Paul Cousin, 71 Comptes Publics		939 00
T. A. Trudelle, 71 Comptes Publics		782 50
Jean Côté, 81 Comptes Publics		626 00
J. B. C. Hébert, 81 Comptes Publics		626 00
Employés et dépenses contingentes des cadastres, pages 83, 84 et 85 Comptes Publics		12,719 99
Vérification des arpentages des cadastres et insp. p. 87, Comptes Publics		3,824 97
G. A. Doucet, vérification d'arpentage, p. 87, Comptes Publics	$269 66	
P R A Bélanger, inspect. d'arpentage, p. 87, Comptes Publics	263 28	
P C Talbot, vérification d'arpentage, p. 88, Comptes Pub.	945 60	
H O'Sullivan, insp. l'arp. p. 88, Comptes Pub	275 60	
W A Ashe, vérif. p. 88, Comp. Pub	470 00	
R J Rairboth, vérif. p. 88 Comp. Pub.	1,410 01	
Jas Roney, vérific. d'arpentage, p. 87, Comp. Pub	840 43	
O Fletcher, vérific. d'arp. 89 Comptes Pub	305 74	
Jas Barnard, vérific. d'arp. 89, Comptes Pub	200 00	
		$ 4,980 32
W A Ashe, vérific. des arpentages, p. 96, Comptes Publics	326 61	
H O'Sullivan, insp. des arpentages, 96, Compt. Pub	39 50	366 11
H O'Sullivan, insp. des arpentages, salaire du 25 février au 31 mai 1882		266 00
Dépenses contingentes des chemins de fer		10,000 00
		$40,998 22

Voici maintenant l'explication de ces $40,998, et vous allez voir à quelle astuce l'honorable M. Mercier a eu recours dans cette lutte, et jusqu'à quel point il a manié dans ce comté et ailleurs l'arme du mensonge : 1o Quant à l'augmentation des traitements des ministres, elle a été votée par l'honorable M. Mercier, qui a fait en cette occasion un discours magnifique. L'honorable M. Joly a présenté des motions de non-confiance l'an dernier contre le gouvernement, dans lesquelles il s'opposait à l'augmentation des traitements des ministres. L'honorable M. Mercier s'est alors séparé de son chef et il a voté pour l'augmentation de ces traitements. C'est cependant l'homme que vous venez d'entendre ridiculiser mes économies, en disant que je ne m'adressais qu'à de petits employés. C'est l'homme qui aurait bien voulu vous faire croire qu'on aurait dû commencer par réduire les gros salaires dont il a lui-même voté l'augmentation. On sait d'ailleurs qu'il a toujours été en faveur des gros salaires.

Permettez-moi de vous donner quelques détails sur les items dont je viens de parler. Il y a d'abord l'augmentation des traitements des ministres que M. Mercier a approuvée, et qui s'élève à $4,266.67. Puis il y a les salaires suivants payés à des personnes à l'emploi du gouvernement en 1881-82, mais dont les salaires ne figuraient pas là où ils sont aujourd'hui entrés, sous le titre de gouvernement civil. Afin que vous puissiez vérifier par vous-mêmes ma déclaration, je vous donne les pages des Comptes Publics de 1881-82, où vous les trouverez :

T E Gauvreau, p 69.....	$ 800 00
J O Methot, p 69.....	800 00
Paul Cousin, p 71	939 00
T A Trudel, p 71.....	782 50
Jean Côté, p 81.....	626 00
J B C Hébert, p 81.....	626 00
Total.....	$4,573 50

Ces personnes étaient, en 1881-82 et depuis longtemps auparavant, employées comme elles le sont aujourd'hui dans le service civil, savoir : dans le département de l'agriculture et des travaux publics. Cependant, dans les comptes publics de 1881-82, leurs salaires apparaissent au chapitre des dépenses des travaux et édifices publics.

N'est-il pas vrai que les traitements inscrits au budget de 1883-84 en faveur de MM. T. E. Gauvreau, J. O. Méthot, Paul Cousin, T. A. Trudel, Jean Côté, J. B. C. Hébert, ne figurent pas sous le titre de gouvernement civil dans les Comptes Publics de 1881-82 ?

Puis il y a la branche du cadastre du département des Terres de la Couronne. Les fonctionnaires employés dans cette branche n'étaient pas compris dans la liste civile en 1881-82, bien qu'ils fussent payés à même le fonds consolidé.

Le gouvernement a décidé qu'ils devaient y être compris, et conséquemment leurs salaires vont à augmenter la dépense apparente du gouvernement civil, bien que la dépense de la province n'en ait pas été augmentée.

Afin qu'il n'y ait pas de méprise, je vais citer les noms de ces employés : F M Lachaine, G A Varin, C Chartré, L N Dufresne, F Kérouack, Paul Picard, P L Morin, Arthur Potvin, Wm Delaney, J O'Flaherty, Gustave Rinfret, Charles Lavoie, Alphonse Dumais, James Kelly et autres, et le total de leurs salaires, comme vous le verrez en regardant aux pages 83, 84 et 85 des Comptes Publics de 1881-82, s'élevait à $12,719.99.

Mais ce n'est pas tout. Il y a une autre branche du département des Terres de la Couronne connue sous le nom de branche des arpentages et qui compte, entre autres employés, MM C. E. Gauvin, H. O'Sullivan, D. C. Morency, P. M. A. Genest, Jules Taché, F. Chassé et autres. Cette branche est chargée de vérifier et inspecter les arpentages des Terres de la Couronne et pour les fins du cadastre. Ces dépenses figurent, dans les comptes publics de 1881-82, sous le titre de charges imputables au revenu et s'élèvent à $9,438.06, comme vous le verrez en référant aux pages 87, 88 et 89 des Comptes Publics de cette année. La plus grande partie de cette somme est aujourd'hui comprise sous le titre de gouvernement civil.

Et puis, dans les comptes de 1881-82, aucune des dépenses contingentes du département des chemins de fer n'est entrée sous le titre de gouvernement civil. Les Comptes Publics ne comprenaient que les traitements du commissaire et d'un messager. Il y avait, cependant, un certain nombre d'autres employés, et conformément à la modification apportée dans le mode de préparation des comptes, $10,000 ont été entrées sous le titre de gouvernement civil dans les estimations de cette année, pour couvrir les traitements et les dépenses de ces employés.

Récapitulons ces items :

Augmentation des traitements des ministres	$ 4,266 67
Traitements de Gauvreau et autres	4,573 50

Dépenses du cadastre.....	12,719 99
Branche des arpentages.....	9,438 06
Dépenses contingentes, département des chemins de fer.	10,000 00
Total.....	$40,998 22

Pour établir, conséquemment, une juste comparaison entre la dépense figurant sous le titre de gouvernement civil dans l'année 1881-82 et les estimations de l'année courante, il faut ajouter cette somme à la dépense comprise sous le titre de gouvernement civil telle qu'elle appert dans les Comptes Publics de cette année 1881-81. (Appl.)

C'est donc une liste de $40,998.-22 qui était également dépensée avant que j'arrive à la tête des affaires, que l'on n'entrait pas sous l'item proprement dit du service civil et que l'on payait tout de même soit à même les deniers des travaux et édifices publics ou à même le compte des chemins de fer, ou autres comptes de ce genre. Eh bien ! messieurs, vous pouvez vous imaginer par là à quel mensonge peut recourir un tel parti ou un tel chef qui, comme il vous l'a dit, a juré ma perte et qui me fait une guerre acharnée, implacable.

Il n'a pas osé le nier, car il a eu le soin de dire en commençant son discours qu'il ne répondrait pas aux trois quarts des assertions de l'honorable M. Chapleau.

Il n'a pas osé nier que la guerre qu'il m'a faite provenait exclusivement de ce que je n'ai pas voulu l'admettre dans mon gouvernement.

Il a oublié qu'il a eu recours aux moyens les plus méprisables. Il m'a envoyé de ses hommes, des scélérats, des imposteurs ou des hypocrites, peut-être des parjures, pour m'aider dans mon élection, et quand il a vu que je ne voulais pas de lui, il s'est servi de ces mêmes hommes pour me *carotter* sinon pour me voler sous forme d'une contestation de mon élection.

Pardonnez-moi, messieurs, si je me sers d'expressions énergiques, pardonnez-moi si je suis indigné de la conduite odieuse de quelques-uns de mes adversaires et si je suis obligé d'appeler un chat un chat et Mercier une espèce de fripon. Mais je manquerais à mon devoir comme homme public, je manquerais à mon devoir comme premier ministre de la province de Québec, je manquerais à l'honneur que je vous dois et que je me dois comme votre représentant si, dans cette circonstance solennelle, je n'imprimais au front des coupables la flétrissure qu'ils méritent.

On vous a dit, messieurs, que j'avais augmenté la dette d'un demi million. Ceci est une nouvelle fausseté. Tous mes adversaires, l'honorable chef de l'opposition le premier, auraient dû lire le discours de l'honorable M. Wurtele et ils y auraient vu que le 16 février dernier, le trésorier provincial, dans son exposé financier, demandait $500,000 de plus pour éteindre des dettes que l'on avait contractées en rapport avec la construction des chemins de fer dans la province et avec d'autres obligations et qui n'avaient pas encore été payées. Des sommes ont été payées pour des travaux faits antérieurement à la vente, car les travaux que nous avons payés après la vente, étaient des travaux sous contrat, que nous avons transférés aux acheteurs, lorsque nous avons livré le chemin et pour lesquels le Pacifique et le syndicat nous ont déjà en partie remboursés.

Ainsi, par exemple, le Pacifique nous a remboursé il n'y a pas bien longtemps, $53,000 pour les contrats de MM. Beemer et Saint-Louis, qui avaient été passés avant le vote et dont l'exécution avait été commencée avant la vente et continuée entre la vente et la livraison. Et si M. Mercier avait voulu aller plus loin, il aurait vu de plus une lettre de M. Drinkwater, le secrétaire du syndicat du Pacifique, en date du 21 juillet 1882, et par conséquent après la vente, où il dit au gouvernement : " J'ai aujourd'hui conclu avec M. Beemer ; je paierai à l'avenir tous les travaux faits et je vous rembourserai de ce que vous avez payé depuis le 1er mars." Nous n'avons pas payé un seul sou après la vente. Je vous le répète, tout ce que nous avons payé par mandats spéciaux, c'étaient les travaux finis avant la vente et qui n'étaient pas encore payés et des comptes qui n'avaient pas encore été produits.

Voilà pourquoi nous avons été obligés d'augmenter la dette consolidée pour payer ces dettes flottantes contractées pour la construction des chemins de fer et dont le gouvernement Mousseau n'est pas plus responsable que vous, messieurs.

Sur cette question du chemin de fer, comme l'honorable M. Chapleau vous l'a expliqué si clairement et si éloquemment, on a amassé un tas de mensonges, de calomnies et d'infamies. On a voulu vous faire croire, contre l'évidence des faits, que le gouvernement Mousseau, et avant lui le gouvernement Chapleau, avait fait des dépenses pour des travaux faits après la vente, quoique dans le contrat, il fût déclaré que toutes les dépenses à l'avenir seraient faites exclusivement par le Pacifique et le syndicat de la section Est.

On vous a dit aussi que M. Chapleau et d'autres vous avaient trompés en décla-

rant au parlement, lors des débats sur la vente, que si l'on gardait le chemin, il faudrait endetter la province pour finir les travaux indispensables. Or, MM, il n'y a pas cinq jours que j'ai rencontré l'un des directeurs et le secrétaire du Pacifique, qui m'ont déclaré que depuis qu'elle a acheté la section ouest, la compagnie a déjà dépensé au-delà d'un million de piastres. Et le syndicat de la section est va être obligé de dépenser dans les prochains six mois ou d'ici à un an, encore un demi-million de piastres pour compléter sa voie. Voilà messieurs, comment on instruit le peuple! Voilà comment on veut vous éclairer, vous que l'on prétend respecter et dont on brigue les suffrages contre moi.

M. Mercier a encore eu l'audace, après les explications de M. Chapleau, de revenir sur mon arrangement avec la ville de Québec. Eh bien, voici ce qui en est sur ce point. J'ai peu de chose à ajouter à ce qu'a dit l'honorable M. Chapleau. Son explication a été claire et lucide, et il est impossible à aucun de vous de ne pas comprendre que la conduite du gouvernement dans cette affaire a été irréprochable. Que voit-on, en effet, dans cette affaire? C'est que, lorsque la vente du chemin de fer a été discutée dans les chambres de Québec, pendant la session de 1882, la corporation de la ville de Québec était en correspondance avec le gouvernement pour régler la difficulté de sa balance de $600,000 sur sa souscription en faveur du chemin de fer du Nord, et une autre balance de $50,000 au fonds d'emprunt municipal.

Les conditions du gouvernement étant changées et les conditions de la ville de Québec étant aussi changées, il était survenu de grandes difficultés et il paraissait impossible que tout se réglât sans un procès, à moins que chaque partie ne mît de l'eau dans son vin. Or, messieurs, j'ai toujours été d'avis que le pire arrangement est préférable au meilleur procès. C'est aussi ce qu'avait pensé avant moi et le gouvernement Joly, qui avait déjà fait des propositions très avantageuses à la ville de Québec, et l'honorable M. Chapleau, qui était en négociation avec la ville et qui achevait de négocier lorsque j'eus l'honneur de prendre les rênes du pouvoir à Québec. Il n'y avait plus entre eux qu'une différence de quelques milliers de piastres. L'arrangement était certainement avantageux et à l'un et à l'autre. Le gouvernement voulait transférer et céder ses droits au syndicat de l'Est, section 17 du contrat.

Or, que s'est-il passé alors dans les chambres, à propos de ce règlement et de la cession des droits du gouvernement à la cité de Québec ? Les hommes des deux partis politiques se sont levés et ont supplié le gouvernement Chapleau de conclure l'arrangement que j'ai signé deux mois après, l'arrangement qui avait été commencé par M. Joly, continué par M. Chapleau et qui a été fini par moi. Le parlement avait fait mettre dans le contrat que le gouvernement pourrait régler directement avec la ville pendant encore trois mois. Or, c'est pendant ces trois mois que le gouvernement de Québec et la ville ont continué et fini les négociations. Quand je suis arrivé au pouvoir, les bases principales étaient déjà jetées par écrit. On était d'accord sur presque tous les points, et quelques jours après, l'affaire était bâclée.

Je maintiens, comme M. Chapleau l'a dit, que le gouvernement n'a rien perdu. Nous n'avons pas fait de dons aux entrepreneurs. Au contraire, nous avons pu un peu assurer une dette qui pouvait être mauvaise.

Ainsi, messieurs, comme je viens de vous le dire, je n'ai pas augmenté les dépenses ; je n'ai fait que placer dans le département de la liste civile des comptes et des employés qui auparavaut étaient payés et apparaissaient à différents endroits dans les Comptes Publics. Je n'ai fait que mettre plus d'ordre dans les comptes de la province sans augmenter les dépenses. Voilà la vérité sur ce point.

Messieurs, on dit que je n'ai point fait d'économies. C'est encore un article du programme de mes adversaires, qui ont voulu, plus tard, devenir mes ennemis. On a voulu m'envoyer devant mes électeurs avant le 1er juillet afin qu'on pût dire : " Voyez-vous, il avait promis des économies et il n'en a pas faites." Plus tard, quand on a vu que mes économies étaient si considérables, on a dit que c'était une blague électorale. Eh bien ! j'en ai vu beaucoup de blagues électorales dans ma vie, parce que j'ai souvent rencontré M. Mercier ; mais je puis me rendre le témoignage flatteur de n'avoir jamais menti au peuple et de ne l'avoir jamais trompé sciemment. M. Mercier ne peut pas en dire autant, car, au début de sa carrière, dans une des paroisses du comté de Bagot, un homme distingué, faisant aujourd'hui honneur au Banc judiciaire, l'a traité de " menteur public." Il a conservé, depuis ce temps-là, ce titre dans le comté de Bagot et je pense qu'il a maintenant gagné la même réputation dans le beau comté de Jacques-Cartier.

Il n'est pas facile, messieurs, de dire que je n'ai pas fait d'économies, cela saute aux yeux de tout le monde ; c'est un fait public, officiel et authentique ; plusieurs

des employés que j'ai renvoyés sont à se lamenter partout et viennent épancher leurs pleurs et leurs chagrins dans le sein de messieurs les Rouges de Montréal, et surtout dans celui de M. Mercier. C'est de ces employés mécontents, dont M. Mercier fait des espions, qu'il prétend avoir tous les secrets du gouvernement. Eh bien ! messieurs, malgré que M. Mercier et quelques-uns de ses acolytes essaient de me ridiculiser comme étant maladroit et indigne de confiance, j'ai suivi, dans cette circonstance, la véritable marche que suivent les gouvernements sérieux. J'ai commencé par nommer une commission. On a dit que cette commission était une blague électorale faite en vue de mon élection. Dès le 1er octobre dernier, je me suis abouché avec deux hommes éminents pour former cette commission royale. Je voulais une enquête sérieuse, sévère et complète, parce que j'étais convaincu que l'on pouvait tirer de cette enquête des renseignements précieux, qui nous permettraient d'économiser considérablement cette année, et encore davantage l'année prochaine, en modifiant la loi. Je vous ai dit, messieurs, à Sainte-Geneviève, que je pensais que les économies pourraient atteindre $40,000 à $50,000. J'ai dit ici, le 20 mai dernier, qu'elles s'élèveraient à près de $100,000. Eh bien ! je crois pouvoir dire maintenant qu'elles s'élèveront à $140,000 ou $150,000 pour l'exercice courant, et qu'en changeant la législation, ces économies seront, l'année prochaine, de $250,000.

Cette commission avait été très sagement composée. J'ai éprouvé beaucoup de difficultés à trouver des hommes compétents qui fussent disposés à accepter cette charge. Les deux premiers à qui je me suis adressé ont refusé ; enfin, après beaucoup d'instances, M. Tellier a accepté. Je l'ai nommé en janvier et il n'a pu commencer ses travaux que le 10 février. Le 1er juin dernier, les commissaires ont fait un rapport réduisant les dépenses de $48,000 ou $50,000, et des ordres en Conseil ont été passés à cet effet. Un peu plus tard, il a été fait une nouvelle réduction de $35,000.

Voici le tableau complet des économies du gouvernement Mousseau faites conformément aux rapports de la commission :

Département du Conseil Exécutif

Retranché par ordre en Conseil.

G A Grenier	400 00
P T L Normandin	200 00
O J J Fortier	700 00
Olivier Vallée	100 00
	$1,400 00

Département du Secrétaire de la Province

Retranché par Ordre en Conseil.

G W Colfer	400 00
O F Campeau	50 00
Félix Campeau	174 00
J O Laurin	50 00
E J Duchesnay	950 00
T T Nesbitt	1,000 00
P Blouin	100 00
F Forget	115 00
H Bourget	400 00
	$3,239 00

Département du Régistraire de la Province

Retranché par Ordre en Conseil.

John Langelier	800 00
J M MacKay	1,150 00
L J A Bernier	1,150 00
Etienne Poitras	200 00
H Roy	50 00
T P Bédard	800 00
Jean Labrecque	600 00
	$4,750 00

Département du Procureur-Général

Retranché par Ordre en Conseil.

J F Dubreuil	2,000 00
H De Lagrave	50 00
G Ouimet	200 00
W Dubé	100 00
	$2,350 00

Département du Trésor

Retranché par Ordre en Conseil.

S H Holt	50 00
J T Harrower	150 00
P E Duval	300 00
T A Poston	100 00
T C Waugh	100 00
A Brosnan	50 00
David Rae	50 00
H Hughes	100 00
	$900 00

Branche de l'Audition

Retranché par Ordre en Conseil.

N A Giard	500 00
F D Tims	100 00
T R Nelson	100 00
E A Evanturel	200 00
C J Burroughs	200 00
F Laroche	50 00
J G Drolet	750 00
Geo Trudel	200 00
	$2,100 00

Département des Terres de la Couronne

Retranché par Ordre en Conseil

F Chassé	200 00
Ths Morkill	250 00
F. X. Genest	200 00
J. N. Proulx	550 00
L. H. B. Garneau	50 00
J. V. Gale	200 00
J. E. Lepage	50 00
C. A. Parent	50 00
L. F Berthelot, mis à la retraite et non remplacé	1,200 00
V. Derome	50 00
T. P. Morin	50 00
A. Morrissette	700 00
C. A. Sutton	50 00
C. O. Lavoie	200 00
L. L. Rivard	200 00
D. C. MacKedie	50 00
J. M. Turcot	100 00
A. Faucher	200 00
P. Dumais	200 00
G. A. Varin	100 00
L. N. Dufresne	70 00
C. Messiah	1,000 00
Jos Caron	200 00
Jos Fiset	90 00
C Dumontier	90 00
	$6,100 00
A ajouter :—G Rinfret	300 00
	$5,800 00

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics

Retranché par Ordre en Conseil

E. Gagnon	50 00
Ths. Shehan	730 00
A. C. Guilbault	200 00
J. B. C. Hébert	100 00
G. DeLaporte	730 00
P. T. Chartier	700 00
H. A. Turgeon	2 00 00
Jean Coté	50 00
J. B. Gosselin	730 00
P. Gauvreau, mis à la retraite et non remplacé	1,800 00
Alfred Trudel	100 00
P. Archambault	100 00
P. Poirier	40 00
Sylla Coté	400 00
	$5,930 00

Département de l'Instruction publique.

Retranché par Ordre en Conseil.

R. Lamontagne	150 00
P. DeCazes	200 00
F. X. Couillard	200 00
Ls Lefebvre	50 00
J. E. Ouimet	600 00
P. Prévost	140 00
A. Doré	115 00
D. Bittuer	565 00
Jos. Blouin	50 00
	2,070 00

Département des Chemins de Fer

Retranché par Ordre en Conseil.

Sylla Coté, remplaçant J. Véronneau	100 00
	$28,639 00

Sur les dépenses contingentes des départements

Retranché par ordre en Conseil

Surnuméraires	Entrée au service	Salaires
J. A. Bégin,	Mai 1882	626 00
J. L. Mercier,	do	626 00
A. J. Lewis,	do	626 00
George Guay,	Juin 1, '82	626 00
G. Blanchet,	Fév. 15, '83	469 50
W. H. Hatch,	Juill. 13, '82	730 00
Wm Delaney,	Juil. 7, '81	730 00
James Kelly,	Janv. 9, '82	730 00
Jos Grenier,	Mars 23, '80	730 00
J. O'Flaherty,	Oct. 14, '81	730 00
A. Poitevin,	Mai 1, '76	469 50
A. Lacasse,	Déc. 9, '80	400 00
L. E. Frenette,	1879	626 00
M. J. Murphy,	Mai '76	1,000 00
Charles Huot,	Oct. 24, '80	782 50
Nap. Langlois,	Juin 9, '81	626 00
S. Rhéaume,	Janvier 1, '79	720 00
A. Perron,	Déc. 1, '81	480 00
E. J. F. Mackay,	Fév. 1, '83	730 00
		$12,457 50
Retranché sur journaux		2,000 00
Retranché sur livres		3,000 00
		$17,457 50

Gazette Officielle de Québec

Retranché par ordre en Conseil

C. F. Langlois	400 00
Thomas Maloney	800 00
	$1,200 00

Travaux et édifices publics

A déduire sur salaires des gardiens, de jour et de nuit, chauffeurs, etc	$2,326 00

Réductions additionnelles sur les crédits :

Traitements du bureau du greffier en loi	$ 50 00
Inspection des bureaux publics	4,000 00
Journal de l'Instruction publique (français) 10 0|0	50 00

Journal de l'Instruction publique (anglais) 10 o/o	50 00
'L'Enseignement Primaire,' Québec, 10 o/o	25 00
Collège de Chambly, 10 o/o	50 00
Collège commercial de Varennes, 10 o/o	50 00
Couvent de Saint-Roch de l'Achigan, 10 o/o	15 00
Académie commerciale de Sainte-Geneviève, 10 o/o	25 00
Faculté de Médecine McGill, 33⅓ o/o	250 00
Ecole de médecine et de chirurgie, Montréal, 33⅓ o/o	250 00
Faculté de médecine, Université Laval, Montréal, 33⅓ o/o	250 00
Faculté de médecine, Bishop's College, 33⅓ o/o	250 00
Société d'histoire naturelle, Montréal, 25 o/o	175 00
Société historique de Montréal, 25 o/o	87 00
Association littéraire et bienveillante des jeunes Irlandais, Montréal, 25 o/o	50 00
Société littéraire et historique, Québec, 25 o/o	187 00
Institut-Canadien, Québec, 25 o/o	175 00
Académie de Musique, Québec, 25 o/o	25 00
Septuor Haydn, Québec, 25 o/o	50 00
Institut littéraire Saint-Patrice, Québec, 25 o/o	75 00
Ecole de navigation, Québec	1,000 00
Enseignement des beaux-arts appliqué à l'industrie, 11⅔ o/o	1,000 00
Rapports des tribunaux, Québec, 25 o/o	250 00
Rapports des tribunaux, Montréal, 25 o/o	250 00
Rapports des cours d'appel, 25 o/o	50 00
La Revue Légale, 25 o/o	100 00
La Thémis, 25 o/o	75 00
The Legal News, 25 o/o	25 00
Danville Union Agricultural Society, 10 o/o	25 00
Divers; agriculture, 10 o/o	60 00
Culture des arbres fruitiers et de la vigne, 10 o/o	50 00
Voûtes à l'épreuve du feu	5,000 00
Institutions de charité, 10 o/o sur chacune	5,268 00
Service du cadastre	6,000 00
Arpentages	10,000 00
	$35,292 00

RECAPITULATION

Salaires.	Montants votés.	Montants retranchés.	Salaires actuels après les réductions.
Bureau du lieutenant-gouverneur	$2,850 00		$2,850 00
Département du Conseil Exécutif	3,900 00	1,400 00	2,500 00
Département du Secrétaire de la province	10,165 00	3,239 00	12,926 00
Département du Régistraire de la province	7,550 00	4,750 00	2,800 00
Département du Procureur-Général	12,250 00	2,350 00	9,900 0
Département du Trésor	16,350 00	900 00	15,450 00
Département de l'audition	11,500 00	2,100 00	9,400 00
Département des terres de la Couronne	46,780 00	5,800 00	40,980 00
Département de l'Agriculture et des Travaux Publics	28,530 00	5,930 00	22,600 0
Département de l'Instruction Publique	18,930 00	2,070 00	16,860 00
Département des chemins de fer	4,500 00	100 00	4,400 00
	169,305 00	28,639 00	140,666 00
Dépenses contingentes des départements	47,600 00	17,457 50	30,142 50
	216,905 00	46,096 50	170,808 50
Gazette Officielle de Québec	12,900 00	1,200 00	11,700 0
A déduire sur salaires des gardiens, chauffeurs, etc, payés à même les deniers votés pour travaux et édifices publics		2,326 00	
Réductions additionnelles		35,292 00	
Total des économies		**$84,914 50**	

Je ferai distribuer ce soir même quatre ou cinq mille de ces tableaux, et vous saurez alors quel cas il faut faire des mensonges de M. Mercier, des calomnies de ceux qui marchent sur sa piste, et qui ont juré la mort de votre député, qui ont juré qu'il fallait me chasser du pouvoir. Et ils ont parfaitement raison à leur point de vue, car ils voient que je vais réussir à faire ce qu'ils appellent sauver la province de Québec; ils savent parfaitement que grâce à mes économies et avec l'aide que nous ne pouvons manquer de recevoir d'Ottawa, mon exercice financier de 1884-85 se chiffrera non par un déficit, mais par un surplus. Or, ils se disent: M. Mousseau, que nous détestons tant, va encore rester au pouvoir pendant quinze ans. Eh bien! c'est le temps, profitons de l'infamie de ceux qui contestent pour

tâcher de nous en débarrasser, et d'en débarrasser la politique.

Vous avez encore observé, messieurs, la voix de tonnerre qu'a prise M. Mercier pour publier que je donne des bonus à tout le monde, et il a eu le soin d'ajouter: "avec l'argent des autres." Eh bien, je ne sais pas si M. Mercier fait le métier depuis quelque temps de payer avec l'argent des autres ou avec l'argent des contestations, mais moi, je n'ai pas encore exercé ce métier-là, et quoiqu'en dise M. Mercier, je paie mes dettes avec mon argent, et les dettes publiques et les affaires publiques, je les paie avec l'argent du gouvernement. Eh bien! sur ce point encore, M. Mercier vous a trompés. Certains employés du chemin de fer ont été requis de faire des travaux considérables pour la livraison du chemin, et ils n'ont été payés que ce qu'ils méritaient.

Messieurs, vous l'avez remarqué, on n'a trouvé que du mal à dire de moi dans le camp opposé. Ce n'est peut-être pas une habitude très chrétienne, mais il paraît que c'est l'habitude des libéraux et je vais vous dire à ce propos pourquoi, je comprends que les libéraux arrivent si difficilement au pouvoir, et, lorsqu'ils y arrivent, pourquoi ils en partent si vite, écrasés sous le mépris public. Ils ne sont pas prudents; ils raisonnent mal, les chefs libéraux on peut se dire cela entre nous, n'est-ce pas? et je dois vous expliquer pourquoi. C'est que ces gens-là, lorsqu'ils sont dans l'opposition, sont toujours extrêmes et absurdes: ils ont toujours le soin de blâmer et de flétrir des choses qu'il leur faut faire une fois arrivés au pouvoir; et quand on les voit faire ainsi exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis à leurs électeurs, on leur dit: Eh bien! de deux choses l'une, ou dans ce temps-là, vous étiez malhonnêtes, ou maintenant vous êtes hypocrites, et sortez d'ici.

On a eu le soin, messieurs, de ne pas vous parler des économies que j'ai faites concernant l'asile de Beauport, qui nous coûtait un montant très élevé. Le contrat fait avec cette institution a expiré le premier mai dernier. Nous payions alors $138½ par tête, et j'ai renouvelé le contrat à $132. Eh bien, sur les 1000 ou 1200 aliénés internés dans cet asile, j'ai réalisé une économie de $8,000 par année, c'est-à-dire $80,000 pour les dix années que durera le contrat.

On se garde bien de vous parler de cela. On vous dira que je suis un maladroit, que je suis ceci, que je suis cela, mais le bien que j'ai fait, on le taira et on tâchera de travestir les faits en les habillant de mensonges plus ou moins assaisonnés.

Ah! Messieurs, à les entendre, j'ai encore payé des montants fabuleux à même l'argent du public. J'ai remis à M. de Molon $3,000 qui avaient été confisquées. Il y a bien, en effet, une lettre du député commissaire des terres de la Couronne disant que la vente a été annulée, mais la question de la forfaiture a été soumise au procureur-général qui occupait cette charge avant moi, et son rapport ordonnait d'annuler la vente, mais de remettre l'argent à demande. De sorte que cet argent-là n'était pas entré dans nos recettes ordinaires, attendu qu'il devait être livré sur première demande à celui qui en était propriétaire. Le rapport du procureur-général était fait lorsque j'ai pris la charge de ce département, et j'étais obligé de respecter les engagements antérieurs.

On a dit encore que j'avais remis $30,000 à M. Senécal. Eh bien! je n'ai pas remis d'argent à M. Senécal. Un syndicat avait contracté avec le gouvernement pour une partie de l'emprunt; il avait déposé entre nos mains $30,000 comme garantie du marché. Le gouvernement ayant trouvé à faire un marché plus avantageux, les deux parties se sont entendues et nous avons brisé le contrat; l'argent déposé a été remis, naturellement, parce que le gouvernement que je représente n'est pas un gouvernement de voleurs. C'était un dépôt spécial d'argent, qui devait être remis, absolument comme le serait un dépôt judiciaire qui n'est pas entré dans nos recettes.

Mais M. Mercier voulant arriver à son histoire de la fin, a fait un coup d'audace. Voyant qu'il ne pouvait me déqualifier, il a dit: "J'vais poser pour la générosité, et je dirai que j'ai sauvé M. Mousseau." Ah! Messieurs, ceux qui connaissent le fond de ce cœur un peu sale et un peu noir ne croiront pas à ces paroles; ils ne croiront pas un mot de cette prétendue générosité, mais ils croiront à deux choses parfaitement distinctes. C'est que lorsque M. Mercier a vu que je ne voulais pas de lui dans mon gouvernement, il s'est dit: je vais tâcher de le perdre; et que lorsqu'il a vu qu'il ne pouvait pas me décapiter, comme le juge le lui a fait comprendre, il s'est dit: je vais tâcher de carotter $5,000 Voilà toute l'histoire. Mais, il est allé plus loin, et cédant à un moment d'orgueil, il s'est dit: Mais cela ne fait rien; je le tiens toujours, et si vous avez le malheur de le réélire, je le déqualifierai cette fois.

Eh bien! Messieurs, ces menaces ne me font pas peur. Je serai élu, et il n'osera pas contester mon élection. Mais qu'il l'ose ou non, cela m'importe peu.

Messieurs, je crois avoir répondu victorieusement à tous les mensonges de M. Mercier et je vais maintenant laisser la parole à d'autres orateurs.

Merci et au revoir.